
Garantie de financement et DFG 2021 Activités MCO et HAD – secteur ex-DG Evolutions ePMSI – juin 2021

Par arrêté du 6 mai 2020 les établissements de santé ont bénéficié du mécanisme de garantie de financement pour les soins de mars à décembre 2020 pour faire face à l'épidémie de la Covid-19.

Ce document vise à présenter les évolutions apportées sur ePMSI pour suivre le mécanisme de garantie de financement 2021 et proposer une plus grande autonomie aux ARS qui pourront désormais la possibilité de modifier les montants de DFG 2021 et de garantie de financement.

Les évolutions apportées à ePMSI sont regroupées en trois parties :

- **Nouveautés** : les montants de DFG 2021 et de GF 2021 modifiables par les ARS.
- **Régularisation de la garantie de financement 2021** : tableau OVALIDE 1 GF et arrêté de versement. Il est prévu de procéder à une régularisation de la GF 2021 6 mois à M6 2021.
- **Régularisation du LAMDA 2020** : tableau OVALIDE 1 GFL et arrêté de versement
Du fait de la mise en place du mécanisme de garantie de financement au cours de l'année 2020, les LAMDA 2020 remontés en 2021 ne sont pas payés au fil de l'eau, tous les mois, comme c'est le cas habituellement. Il est prévu de procéder à une régularisation en deux temps, à M6 et à M12 2021 (voir [fiche relative à la régularisation LAMDA 2020 en 2021](#))

Table des matières

I. Nouveautés 2021	3
a) Tableau des montants de DFG 2021.....	3
b) Tableaux des montants de garantie de financement 2021 : illustration MCO.....	4
Montants de la garantie de financement 2021 hors Fides – 6 mois	4
Montants mensuels relatifs à la GF 2021 - prestations soumises à la GF hors FIDES.....	5
Avances mensuelles liste en sus - prestations non soumises à la GF hors FIDES	5
c) Comment y accéder ?	6
II. Garantie de financement 2021 : tableau OVALIDE 1GF régularisation M6.....	7
[1.GF] A - Récapitulatif Global Garantie de Financement.....	7
[1.GF] B – Répartition par type de prestations liées à la garantie de Financement.....	8
[1.GF] C - Récapitulatif des prestations non soumises à la garantie de financement	8
III. LAMDA 2020 : tableau OVALIDE 1GFL régularisation M6	9
a) Régularisation des soins de janvier-février 2020.....	9
[1.GFL] B - LAMDA Répartition par type de prestations liés à la garantie de Financement.....	9
b) Régularisation des prestations non soumises à la garantie de financement	10
[1.GFL] C - LAMDA Récapitulatif des prestations non soumises à la garantie de financement	10
IV. Arrêté de versement M6 2021	11
Arrêté de versement – illustration MCO	12
Montants hors AME et soins urgents.....	12
Montants des AME	13
Montants des soins urgents	14
Montants pour les détenus	14

I. Nouveautés 2021

Pour 2021 la gestion des modifications d'établissements en cours d'année est simplifiée : chaque ARS a désormais la possibilité de :

- modifier les cas de passage de de HPROX à T2A mais également,
- gérer les évolutions de situation suite à fusion etc. en modifiant les montants de DFG, de GF et montants mensuels

L'ATIH procède à une implémente initiale des montants calibrés dans ePMSI : un tableau récapitulatif par établissement avec granularité par période est ainsi mis à disposition.

Chaque AS a ensuite la possibilité, pour un établissement donné, de changer sa situation ou de modifier ses montants.

a) Tableau des montants de DFG 2021

Les montants implémentés par défaut sont :

- Ceux de DFG 2020 de M1 à M4,
- Ceux de DFG 2021 à compter de M5.

Possibilité de cocher/décocher si un établissement devient ou n'est plus HPROX

M1	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M2	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M3	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M4	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M5	Hôpital de proximité : <input checked="" type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 500.0
M6	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M7	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M8	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M9	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M10	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M11	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0
M12	Hôpital de proximité : <input type="checkbox"/>	Montant de la DFG annuelle : 0.0

Montants modifiables par l'ARS

Ces montants (modifiés ou pas) sont reportés dans l'arrêté de versements ePMSI.

b) Tableaux des montants de garantie de financement 2021 : illustration MCO

Montants de la garantie de financement 2021 hors Fides – 6 mois

Prestation	GF 6 mois
Forfait GHS + supplément	2 712 162,00
PO	0
IVG	3 912,00
Transports	52 400,00
Alt dialyse	0
ATU	120 404,00
FFM	0
SE	43 730,00
ACE (hors Fides)	550 034,00
Forfait GHS + supplément AME	1 418,00
Forfait GHS + supplément soins urgents	0
RAC séjours détenus	82,00
RAC ACE détenus	0
TOTAL	3 484 142,00

1

Montants modifiables par l'ARS : cliquer sur le montant à modifier

Modification d'un montant

Montants hors AME et soins urgents - IVG

2

Montants modifiables par l'ARS : modifier le montant de la prestation et valider

Ces montants (modifiés ou pas) sont reportés dans :

- Ovalide 1GF (sous réserve de recommander le traitement si modification des montants)
- L'arrêté de versements ePMSI.

Montants mensuels relatifs à la GF 2021 - prestations soumises à la GF hors FIDES

Prestation	M1	M2	M3	M4	M5	M6
Forfait GHS + supplément	454 353,00	454 353,00	450 864,00	450 864,00	450 864,00	450 864,00
PO	0	0	0	0	0	0
IVG	652,00	652,00	652,00	652,00	652,00	652,00
Transports	8 674,00	8 674,00	8 763,00	8 763,00	8 763,00	8 763,00
Alt dialyse	0	0	0	0	0	0
ATU	19 906,00	19 906,00	20 148,00	20 148,00	20 148,00	20 148,00
FFM	0	0	0	0	0	0
SE	6 985,00	6 985,00	7 440,00	7 440,00	7 440,00	7 440,00
ACE (hors Fides)	73 989,00	73 989,00	100 514,00	100 514,00	100 514,00	100 514,00
DMI ACE	0	0	0	0	0	0
MED ACE	133,00	133,00	-66,50	-66,50	-66,50	-66,50
Forfait GHS + supplément AME	273,00	273,00	218,00	218,00	218,00	218,00
Forfait GHS + supplément soins urgents	0	0	0	0	0	0
RAC séjours détenus	15,00	15,00	13,00	13,00	13,00	13,00
RAC ACE détenus	0	0	0	0	0	0

1

Montants modifiables par l'ARS : cliquer sur le montant à modifier

Modification d'un montant

Montants hors AME et soins urgents - ATU

2

Retour en arrière

Valider

Montants modifiables par l'ARS : modifier le montant de la prestation et valider

Ces montants (modifiés ou pas) sont reportés dans l'arrêté de versements ePMSI.

Avances mensuelles liste en sus - prestations non soumises à la GF hors FIDES

Prestation	M1	M2	M3	M4	M5
DMI séjours	11 372,00	11 372,00	11 372,00	11 372,00	11 372,00
Médicaments séjours	1 099,00	1 099,00	1 099,00	1 099,00	1 099,00
Médicaments ATU séjours	0	0	0	0	0
DMI ACE	0	0	0	0	0
MED ACE	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
DMI séjours AME	0	0	0	0	0
Médicaments séjours AME	0	0	0	0	0
Médicaments ATU séjours AME	0	0	0	0	0
DMI séjours soins urgents	0	0	0	0	0
Médicaments séjours soins urgents	0	0	0	0	0
Médicaments ATU séjours soins urgents	0	0	0	0	0

1

Montants modifiables par l'ARS : cliquer sur le montant à modifier

Modification d'un montant

Montants hors AME et soins urgents - Médicaments séjour

2

Retour en arrière

Valider

Montants modifiables par l'ARS : modifier le montant de la prestation et valider

Ces montants (modifiés ou pas) sont reportés dans l'arrêté de versements ePMSI.

c) Comment y accéder ?

- Soit par l'établissement :

Données supplémentaires pour les établissements : Nombre de lits SI/SC : Année ▾

Téléchargement des montants de DFG des hôpitaux de proximité : [cliquez ici](#).

Accéder à l'application :

ANNÉE 2021	M1 : JANVIER
ANNÉE 2020	M2 : JANVIER ET FÉVRIER
ANNÉE 2019	M3 : DE JANVIER À MARS
ANNÉE 2018	M4 : DE JANVIER À AVRIL
ANNÉE 2017	M5 : DE JANVIER À MAI
ANNÉE 2016	M0 : BROUILLON (PÉRIODE DE TEST)
ANNÉE 2015	
ANNÉE 2014	
ANNÉE 2013	
ANNÉE 2012	
ANNÉE 2011	

RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS

- SCORES DES ÉTABLISSEMENTS
- TÉLÉCHARGER LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS
- TÉLÉCHARGER LES DONNÉES DE L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SOUS FORMAT CLÉ-VALEUR
- TÉLÉCHARGER L'EXTRACTION DES DONNÉES DES ARRÊTÉS DE VERSEMENT
- TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Search:

Etat de validation	N°	APE	Filière PMSI	Libellé	TDA	Dernier fichier transmis	Dernière Commande	Résultats	Synthèse d'activité	Arrêté de versement	Validation	Date de validation par l'établissement	Date de validation par la région	APE de l'établissement	Valeur de l'établissement	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	1	00000001F	00000001F	HOSPITAL 1F												Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	2	00000001G	00000001G	HOSPITAL 1G										<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	3	00000001H	00000001H	HOSPITAL 1H										<input type="checkbox"/> Alina& BANAB		Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	4	00000001I	00000001I	HOSPITAL 1I										<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	5	00000001J	00000001J	HOSPITAL 1J										<input type="checkbox"/> Anne MON TEST	<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	6	000000100	000000100	TEST HÔPITAL DE ST DENIS	T2A											Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	7	00CHKPMSI	00CHKPMSI	ES de Check par Month												Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	8	gh0AR02	gh0AR02	GHT ARA 02										<input type="checkbox"/> Max BENGADON	<input type="checkbox"/> Max BENGADON	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	9	gh0BRE07	gh0BRE07	GHT BRE 07										<input type="checkbox"/> Max BENGADON	<input type="checkbox"/> Max BENGADON	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	10	000000007	000000007	TEST VENDREDI												Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	11	00000001E	00000001E	HOSPITAL 1E										<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	<input type="checkbox"/> Ajaour FORM	Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles
●	12	000000001	000000001	Test nouvelle rs		2021-06-01 08:37:37 mardi	2021-06-10 19:40:23 jeudi	Résultats	Synthèse d'activité	Arrêté de versement	Validation	2021-06-10 19:23:36 jeudi		<input type="checkbox"/> Yagni ABD-EL-KADER		Édition des montants de DFG (HProx)	Édition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles

- Soit par l'arrêté de versement :

Applications >

OVALIDE MCO HAD SSR/MA Psy

OVALIDE T2A MCO PUBLIC

Résultats

Scores

Synthèse

Arrêté de versement

Validation

Administration >

Portail e-PASS >

Liens utiles >

Test nouvelle rs (00000001) : 2021 M5 : de janvier à mai

Cet exercice est validé par l'établissement

Date de validation par l'établissement : 2021/06/10. 15:23:36 jeudi

- Nouveau : Voir les explications des calculs des arrêtés de versement
- Télécharger l'arrêté de versement sous format Excel
- Voir la liste de toutes les modifications des soldes payés
- Affecter tous les montants calculés aux montants payés
- Remettre à zéro toutes les valeurs de Lamda de l'année n-1, calculées dans le cadre de cette période. **Attention : cette action est irréversible !**
Cela n'affectera pas les valeurs calculées dans les périodes précédentes et reportées ici. Après avoir cliqué sur ce lien, la seule façon pour faire apparaître les valeurs de Lamda et annuler ainsi votre action est de dévalider l'exercice (LARS, et l'établissement) et de demander à celui-ci de re-commander les traitements Lamda.
- Envoyer l'arrêté de versement sous format Excel à la CPAM
- Envoyer le fichier Soins Urgents à la CPAM
- Edition des montants de DFG (HProx) ←
- Edition des montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles ←

Détails des calculs :

Montants hors AME et soins urgents

	Montants N-1 (LAMDA)				Montants N (hors LAMDA)				Montants à notifier pour ce mois			
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 notifié	C : Montant LAMDA du au titre de l'année 2020, pour la période (cumul depuis janvier)	D : Montant LAMDA dû cumulé effectivement pris en compte pour la période (cumul depuis janvier)	E : Montant LAMDA à notifier pour ce mois	F : Montant dû pour la période	G : Total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA jusqu'au mois précédent	H : Montant de garantie de financement à mois	I : Montant mensuel de garantie de financement ou d'avance du mois en cours	J : Montant complémentaire calculé	K : Montant T2A de l'activité Lamda de ce mois-ci notifié (régularisation) (appel de J, modifiable)	L : Montant complémentaire activité N notifié (régularisation) (appel de J, modifiable)	M : Montant total notifié l'activité N et N-1
Forfait GHS + supplément	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	1 200,00	200,00	0,00	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	200,00
PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	6,00	1,00	0,00	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	1,00
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00	105,00	10,00	0,00	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	0,00 Modifier Montant calculé -> payé	10,00
	0,00 Modifier	0,00 Modifier	...

II. Garantie de financement 2021 : tableau OVALIDE 1GF régularisation M6

La régularisation de la garantie de financement pour la période de janvier à juin 2021 est prévue en M6 2021.

Le Tableau OVALIDE 1GF permet de comparer la valorisation de l'activité et la garantie de financement ; il détermine in fine le montant dû à l'établissement (soit la valorisation, soit la garantie de financement).

L'Arrêté de versement permet de comparer le montant dû et les montants déjà versés ; il détermine in fine le montant à notifier à l'établissement pour la période.

[1.GF] A - Récapitulatif Global Garantie de Financement

Montant de la garantie de financement de l'établissement au titre de l'activité de janvier-juin 2021	3 484 142,00	Vient des montants ES, modifiables par l'ARS
Montant Valorisation pour les soins à partir du 1er janvier sur la période, y compris AME SU et RAC détenus	2 787 313,60	
Montant dû janvier-juin 2021 = max (valorisation; GF)	3 484 142,00	Valorisation ou GF

[1.GF] B – Répartition par type de prestations liées à la garantie de Financement

	Séjours/séances finis entre janvier et juin		
	Valorisation AM cumulée	GF 6 mois	Montant dû en M6
Forfait GHS + supplément	2 169 729,60	2 712 162,00	2 712 162,00
PO	0	0	0
IVG	3 129,60	3 912,00	3 912,00
Transports	41 920,00	52 400,00	52 400,00
Alt dialyse	0	0	0
ATU	96 323,20	120 404,00	120 404,00
FFM	0	0	0
SE	34 984,00	43 730,00	43 730,00
ACE (hors FIDES)	440 027,20	550 034,00	550 034,00
Forfait GHS + supplément AME	1 134,40	1 418,00	1 418,00
Forfait GHS + supplément soins urgents	0	0	0
RAC Séjours détenus	65,60	82,00	82,00
RAC ACE détenus	0	0	0
Total	2 787 313,60	3 484 142,00	3 484 142,00

GF 6 mois : vient des montants ES, modifiables par l'ARS

Montant dû en M6 :
(Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon)
Valorisation ou GF sur chaque ligne selon décision au global

Ces montants sont reportés dans l'arrêté de versements ePMSI.

[1.GF] C - Récapitulatif des prestations non soumises à la garantie de financement

	Valorisation AM cumulée depuis 1er janvier
DMI ACE	0
MED ACE	0
DMI séjours	0
DMI séjours AME	0
DMI séjours soins urgents	0
Médicaments séjours	1 671,81
Médicaments séjours AME	0
Médicaments séjours soins urgents	0
Médicaments ATU séjours	607,49
Médicaments ATU séjours AME	0
Médicaments ATU séjours soins urgents	0

Ces montants sont reportés dans l'arrêté de versements ePMSI.

III. LAMDA 2020 : tableau OVALIDE 1GFL régularisation M6

A M6 2021, une première régularisation des montants de LAMDA 2020 interviendra, d'une part pour les soins des mois de janvier et février 2020, puisque la garantie de financement n'était pas encore mise en place, d'autre part pour les soins relatifs aux prestations de la liste en sus non soumises à la garantie de financement, pour toute l'année, puisque – même si un mécanisme d'avances a été mis en place de mars à décembre – ces soins ont au final été payés à l'activité.

Un nouveau tableau OVALIDE a été mis en place OVALIDE [1.GFL] pour établir cette régularisation.

a) Régularisation des soins de janvier-février 2020

Le tableau OVALIDE [1.GFL] B rappelle les montants de valorisation de l'activité des soins de janvier-février 2020 connus fin 2020 (affichés dans le tableau [1.GF] B de M12 2020) en cas de transmission LAMDA du recueil en question et les compare dans ce cas aux montants de valorisation de l'activité des soins de janvier-février y compris LAMDA, afin de déterminer par différence le montant de LAMDA à payer au titre de ces soins de janvier-février 2020.

[1.GFL] B - LAMDA Répartition par type de prestations liés à la garantie de Financement

	Séjours/séances finis en janvier-février		
	A	B	C=B-A
	Valorisation janvier-février 2020 en 2020	Valorisation janvier-février 2020 y compris LAMDA	Montant LAMDA à payer janvier-février
Forfait GHS + supplément	● 4 881 891,60	● 4 891 328,63	9437,03
PO	● 0	● 0	0
IVG	● 7 041,60	● 7 041,60	0
Transports	● 94 320,00	● 102 251,00	7 931,00
Alt dialyse	● 0	● 0	0
ATU	● 216 727,20	● 216 727,20	0
FFM	● 0	● 0	0
SE	● 78 714,00	● 78 714,00	0
PI	● 0	● 0	0
ACE (hors FIDES)	● 990 061,20	● 990 091,22	30,02
DMI ACE	● 2 552,40	● 2 552,40	0
MED ACE	● 0	● 0	0
Forfait GHS + supplément AME	● 147,60	● 147,60	0
Forfait GHS + supplément soins urgents	● 0	● 0	0
RAC Séjours détenus	● 0	● 0	0
RAC ACE détenus	● 0	● 0	0
Total	6 271 455,60	6 288 853,65	17 398,05

A et B : Rappel des montants du tableau [1.GF] B M12 2020 et affichage de la valorisation y compris LAMDA en cas de transmission :

- LAMDA RSA
- LAMDA RAFAEL
- LAMDA Transports

0 sinon

C - Montant LAMDA :
Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

Le montant de LAMDA à payer sera automatiquement reporté dans la colonne LAMDA de l'arrêté de versement e-PMSI M6.

b) Régularisation des prestations non soumises à la garantie de financement

Le tableau OVALIDE [1.GFL] C rappelle les montants de valorisation de l'activité des soins de toute l'année 2020 connus fin 2020, relatifs aux prestations de la liste en sus non soumises à la garantie de financement (affichés dans le tableau [1.GF] B de M12 2020) en cas de transmission LAMDA RSA et les compare dans ce cas aux montants de valorisation de l'activité y compris LAMDA, afin de déterminer par différence le montant de LAMDA à payer au titre de ces soins.

[1.GFL] C - LAMDA Récapitulatif des prestations non soumises à la garantie de financement

	A	B	C=B-A
	Montant Valorisation à partir de janvier en 2020	Montant Valorisation à partir de janvier y compris LAMDA	Montant LAMDA à payer
DMI séjours	115 994,40	117 154,34	1 159,94
DMI séjours AME	11 209,80	11 321,90	112,10
DMI séjours soins urgents	0	0	0
Médicaments séjours	0	0	0
Médicaments séjours AME	91,80	92,72	0,92
Médicaments séjours soins urgents	0	0	0
Médicaments ATU séjours	0	0	0
Médicaments ATU séjours AME	0	0	0
Médicaments ATU séjours soins urgents	0	0	0

A et B : Rappel des montants du tableau [1.GF] D M12 2020 et affichage de la valorisation y compris LAMDA en cas de transmission LAMDA RSA, 0 sinon

C - Montant LAMDA :
Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

Le montant de LAMDA à payer sera automatiquement reporté dans la colonne LAMDA de l'arrêté de versement e-PMSI M6.

IV. Arrêté de versement M6 2021

L'arrêté de versement a été revu pour s'adapter à la garantie de financement 2021 et à la régularisation de LAMDA 2020.

Il interagit à la fois avec les montants de GF, montants mensuels et avances mensuelles (cf. nouveautés) et les montants calculés dans les tableaux OVALIDE 1GF et LAMDA.

L'arrêté de versement est composé de la manière suivante :

- Montants N-1 (LAMDA 2020 transmis en 2021)
 - o Colonne B : dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 notifié
 - o Colonne C : montant LAMDA dû au titre de l'année 2020 = montant calculé dans OVALIDE 1GFL LAMDA en M6 et en M12
 - o Colonne D : montant LAMDA dû cumulé effectivement pris en compte pour la période = colonne C si C ≠ 0, B sinon
 - o Colonne E : montant LAMDA à notifier pour ce mois = colonne D - colonne B

- Montants N (hors LAMDA)
 - o Colonne F : montant dû pour la période = montant calculé dans OVALIDE 1GF en M6 et en M12
 - o Colonne G : total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA = montants modifiables à la main par les ARS
 - o Colonne H : montant de la garantie de financement 2021 6 mois
 - o Colonne I : montant mensuel de la garantie de financement ou d'avance du mois en cours = montant versés à M6
 - o Colonne J : montant complémentaire calculé = colonne F - colonne G - colonne I lors des périodes de régularisation, 0 sinon

- Montants à notifier pour ce mois (modifiables)
 - o Colonne K : montant T2A de l'activité LAMDA de ce mois-ci notifié = colonne E pour rappel
 - o Colonne L : montant complémentaire activité N notifié (régularisation) = colonne J pour rappel
 - o Colonne M : montant total notifié = colonne K + colonne L + colonne I

Arrêté de versement – illustration MCO

Montants hors AME et soins urgents

C et E : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

F : (Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon) Montants calculés dans OVALIDE 1GF en M6 et en M12

J : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon

M : K+L+I

	Montants N-1 (LAMDA)				F : Montant dû pour la période	Montants N (hors LAMDA)			Montants à notifier pour ce mois			
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 notifié	C : Montant LAMDA dû au titre de l'année 2020, pour la période (cumul depuis janvier)	D : Montant LAMDA dû cumulé effectivement pris en compte pour la période (cumul depuis janvier)	E : Montant LAMDA à notifier pour ce mois		G : Total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA jusqu'au mois précédent	H : Montant de garantie de financement 6 mois	I : Montant mensuel de garantie de financement ou d'avance du mois en cours	J : Montant complémentaire calculé	K : Montant T2A de l'activité Lamda de ce mois-ci notifié (rappel de E, modifiable)	L : Montant complémentaire activité N notifié (régularisation) (rappel de J, modifiable)	M : Montant total notifié (activité N et N-1)
Forfait GHS + supplément	0,00	9 437,03	9 437,03	9 437,03	2 712 162,00	2 712 162,00	2 712 162,00	450 864,00	0,00	9 437,03	0,00	460 301,03
PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00	3 912,00				0,00	0,00	0,00	652,00
Transports	0,00	7 931,00	7 931,00	7 931,00	52 400,00				0,00	7 931,00	0,00	16 694,00
Alt dialyse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
ATU	0,00	0,00	0,00	0,00	120 404,00				0,00	0,00	0,00	20 148,00
FFM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
SE	0,00	0,00	0,00	0,00	43 730,00				0,00	0,00	0,00	7 440,00
PI	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
ACE (hors FIDES)	0,00	30,02	30,02	30,02	550 034,00				0,00	30,02	0,00	100 544,02
DMI séjours	0,00	1 159,94	1 159,94	1 159,94	0,00				-56 860,00	1 159,94	-56 860,00	-44 328,06
Médicaments séjours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671,81				-3 823,19	0,00	-3 823,19	-2 724,19
Médicaments ATU séjours	0,00	0,00	0,00	0,00	607,49				607,49	0,00	607,49	607,49
DMI ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
MED ACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00		9,00	-45,00	0,00	-45,00	-36,00
Total	0,00	18 557,99	18 557,99	18 557,99	3 484 921,30	3 545 042,00	3 482 642,00	600 861,00	-60 120,70	18 557,99	-60 120,70	559 298,29

Alimenté par les montants modifiables par l'ARS

- G = montants versés de M1 à M5

- H = montant GF 2021 6 mois

- I = montants versés à M6

Montants des AME

C et E : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

F : (Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon) Montants calculés dans OVALIDE 1GF en M6 et en M12

J : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon

M : K+L+I

	Montants N-1 (LAMDA)					Montants N (hors LAMDA)				Montants à notifier pour ce mois		
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 transmis précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant T2A de l'activité LAMDA cumulée au titre de l'année 2020, transmis ce mois-ci pour la période (cumul depuis janvier)	D : Montant T2A lamda cumulé effectivement pris en compte pour la période (cumul depuis janvier)	E : Montant T2A de l'activité LAMDA Calculé pour ce mois-ci (à notifier)	F : Montant calculé de l'activité N de la période (cumulée depuis janvier)	G : Total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA jusqu'au mois précédent (M1 + M2, montants mensuels d'avance ou GF depuis M3, régularisations)	H : Montant de garantie de financement	I : Montant mensuel de garantie de financement ou d'avance du mois en cours	J : Montant complémentaire calculé	K : Montant T2A de l'activité Lamda de ce mois-ci notifié (rappel de E, modifiable)	L : Montant complémentaire activité N notifié (régularisation) (rappel de J, modifiable)	M : Montant total notifié (activité N et N-1)
Forfait GHS + supplément AME	0,00	0,00	0,00	0,00	1 418,00				0,00	0,00	0,00	218,00
DMI séjours AME	0,00	112,10	112,10	112,10	0,00				0,00	112,10	0,00	112,10
Médicaments séjours AME	0,00	0,92	0,92	0,92	0,00				0,00	0,92	0,00	0,92
Médicaments ATU séjours AME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	113,02	113,02	113,02	1 418,00				0,00	113,02	0,00	331,02

Alimenté par les montants modifiables par l'ARS
 - G = montants versés de M1 à M5
 - H = montant GF 2021 6 mois
 - I = montants versés à M6

Montants des soins urgents

C et E : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

F : (Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon) Montants calculés dans OVALIDE 1GF en M6 et en M12

J : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon

M : K+L+I

	Montants N-1 (LAMDA)					Montants N (hors LAMDA)				Montants à notifier pour ce mois		
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 transmis précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant T2A de l'activité LAMDA cumulée au titre de l'année 2020, transmis ce mois-ci pour la période (cumul depuis janvier)	D : Montant T2A lamda cumulé effectivement pris en compte pour la période (cumul depuis janvier)	E : Montant T2A de l'activité LAMDA Calculé pour ce mois-ci (à notifier)	F : Montant calculé de l'activité N de la période (cumulée depuis janvier)	G : Total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA jusqu'au mois précédent (M1 + M2, montants mensuels d'avance ou GF depuis M3, régularisations)	H : Montant de garantie de financement	I : Montant mensuel de garantie de financement ou d'avance du mois en cours	J : Montant complémentaire calculé	K : Montant T2A de l'activité Lamda de ce mois-ci notifié (rappel de E, modifiable)	L : Montant complémentaire activité N notifié (régularisation) (rappel de J, modifiable)	M : Montant total notifié (activité N et N-1)
Forfait GHS + supplément soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
DMI séjours soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Médicaments séjours soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Médicaments ATU séjours soins urgents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

Alimenté par les montants modifiables par l'ARS
- G = montants versés de M1 à M5
- H = montant GF 2021 6 mois
- I = montants versés à M6

Montants pour les détenus

C et E : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation du LAMDA, 0 sinon

F : (Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon) Montants calculés dans OVALIDE 1GF en M6 et en M12

J : Renseignée uniquement lors des périodes de régularisation de la GF, 0 sinon

M : K+L+I

	Montants N-1 (LAMDA)					Montants N (hors LAMDA)				Montants à notifier pour ce mois		
	B : Dernier montant de l'activité LAMDA au titre de l'année 2020 transmis précédemment (avant ce mois-ci)	C : Montant T2A de l'activité LAMDA cumulée au titre de l'année 2020, transmis ce mois-ci pour la période (cumul depuis janvier)	D : Montant T2A lamda cumulé effectivement pris en compte pour la période (cumul depuis janvier)	E : Montant T2A de l'activité LAMDA Calculé pour ce mois-ci (à notifier)	F : Montant calculé de l'activité N de la période (cumulée depuis janvier)	G : Total des montants notifiés de l'activité N hors LAMDA jusqu'au mois précédent (M1 + M2, montants mensuels d'avance ou GF depuis M3, régularisations)	H : Montant de garantie de financement	I : Montant mensuel de garantie de financement ou d'avance du mois en cours	J : Montant complémentaire calculé	K : Montant T2A de l'activité Lamda de ce mois-ci notifié (rappel de E, modifiable)	L : Montant complémentaire activité N notifié (régularisation) (rappel de J, modifiable)	M : Montant total notifié (activité N et N-1)
RAC séjours détenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,00			0,00	0,00	0,00	13,00
RAC ACE détenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,00			0,00	0,00	0,00	13,00

Alimenté par les montants modifiables par l'ARS
- G = montants versés de M1 à M5
- H = montant GF 2021 6 mois
- I = montants versés à M6